



Département de la Seine Maritime  
 Arrondissement du Havre  
 Canton d'Octeville sur Mer  
 Commune de  
**CUVERVILLE-EN-CAUX**

## Procès-Verbal Séance du 26 août 2024

-----

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six août, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.*

**Etaient présents** : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, Nicolas MICHEL, Valérie HEROUARD, Karima JOSSELIN, Sylvain LEMESLE, Jean-Yves ROBERT, Thierry ROBERT, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé représenté** : M. David LAURENT, pouvoir à M. Nicolas MICHEL.

**Absents excusés** : M. Gaëtan DUPONT, Mme Vanessa GRENET, M. Baptiste REY.

**Secrétaire de séance** : M. Sylvain LEMESLE.

**NOMBRE DE MEMBRES** :

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 8

**DATE DE CONVOCATION** : 12.08.2024

**DATE D’AFFICHAGE** : 12.08.2024

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il salue les membres du Conseil Municipal présents.

Monsieur le Maire désigne avec l'accord collectif M. Sylvain LEMESLE comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Madame Valérie HEROUARD indique que le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 contient deux fautes d'orthographe.

Après correction effectuée, le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 est **approuvé à l'unanimité**.

### **DELIB 206.24.14 - SUBVENTIONS 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** d'attribuer les subventions suivantes et de les inscrire à l'article 65748 en section de fonctionnement.

Les subventions aux associations ne seront versées qu'après production du **contrat d'engagement républicain**.

ASSOCIATIONS	Subventions 2024
AFSEP	50,00 €
Agir avec Becquerel	50,00 €

AJC	800,00 €
APF France Handicap 76	50,00 €
AVRE 76	15,00 €
Banque alimentaire	100,00 €
Coop. Scolaire Ecole Saint Sauveur Emalleville	100,00 €
Croix Rouge de Criquetot-L'Esneval	100,00 €
Harmonie de Gonneville	100,00 €
Ligue contre le cancer	100,00 €
OLYMPIA'CAUX Football club	75,00 €
Secours Catholique (Gonneville La Mallet)	100,00 €
SNSM	100,00 €
Société Amicale des Sapeurs-Pompiers de Criquetot-L'Esneval	100,00 €
Société musicale de Criquetot-L'Esneval	100,00 €
SOUVENIR Français	20,00 €
Classe de découverte	2 000,00 €
Tickets sports	4 000,00 €

Sur la ligne « classes de découverte », seront payées les subventions aux parents des élèves de tout établissement scolaire, école, collège, lycée et assimilé, public ou privé, participant à une sortie scolaire de plus d'une journée à hauteur de 30 % de la somme laissée à la charge des familles, dans la limite de 120€ et à raison d'une sortie par année scolaire, sur présentation d'une attestation de présence de l'enfant à ce séjour établie par l'établissement scolaire.

#### **DELIB 206.24.15 - FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2024**

Vu le règlement départemental d'attribution du fonds d'aide aux jeunes adoptés par le Conseil Général,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour une participation au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Ce fonds a pour objectif de participer au développement de l'autonomie des jeunes de 18 à 25 ans en favorisant leur insertion professionnelle et sociale (aides financières individuelles liées à la subsistance ou à l'insertion ; actions collectives : stage collectif pour l'obtention du permis de conduire, tickets de restauration, etc.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE à l'unanimité** :

- De participer au financement du FAJ pour 2024,
- De régler sa cotisation de 0,23 € par habitant,
- De l'inscrire à l'article 6281 en section de fonctionnement,
- De déléguer Monsieur le Maire pour la signature de tout document nécessaire concernant ce dossier.

#### **DELIB 206.24.16 - FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2024-2025-2026**

Vu les chiffres du FSL donnés par le département de la Seine-Maritime,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour une participation au titre du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2024, reconductible tacitement sur 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE à l'unanimité** :

- De participer au financement du FSL pour 2024, 2025 et 2026 ;
- De régler sa cotisation de 0,76 € par habitant ;
- De l'inscrire à l'article 6281 en section de fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la commune la convention à passer avec le Département.

### PROJETS DE TRAVAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique que la commune dispose de subventions au titre du Fonds de concours à l'investissement des communes à utiliser jusque fin 2026 et invite le Conseil Municipal à proposer des projets d'investissement.

- Monsieur le Maire expose que les joints de la façade de la salle des fêtes côté Place Georges Rondeaux sont à refaire car ils n'assurent plus l'étanchéité du bâtiment.

Le Conseil Municipal décide d'étudier ce projet. Des devis d'entreprises spécialisées seront à réaliser et exposés lors du prochain conseil.

- Monsieur Sylvain LEMESLE propose de continuer les investissements en matière de Défense Incendie et que soit installée une Réserve Incendie du côté du Château.

Après vérification de la réglementation en matière de Défense Incendie, Monsieur le Maire indique que ce projet pourrait protéger 5 habitations supplémentaires en plus du Château.  
Le Conseil Municipal décide de lancer l'étude de ce projet.

- Madame Valérie HEROUARD propose de poursuivre la modernisation de la mairie en procédant à la rénovation et l'isolation de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal décide d'étudier ce projet.

- Monsieur Sylvain LEMESLE propose que soit changé le tracteur communal.

Monsieur le Maire indique que le tracteur communal actuel est en bon état.  
Le Conseil Municipal décide donc de ne pas étudier ce projet pour le moment.

- Monsieur le Maire présente un projet de plantation de haies et d'arbres fruitiers sur le terrain où se situe la Réserve Incendie Rue du Château. Celui-ci serait financé en partie par le Département à hauteur de 50% du coût des plants et par le dispositif « Carbolocal » proposé par la Communauté Urbaine LHSM. L'étude est toujours en cours et sera présentée dans sa globalité lors du prochain Conseil Municipal.

Madame Karima JOSSELINE propose d'associer les habitants volontaires de la commune à la réalisation de ce projet en organisant une « Journée plantation ».  
Le Conseil Municipal retient l'idée et décide de poursuivre l'étude de ce projet.

- Monsieur Nicolas MICHEL expose que la rue Marc Allégret, empruntée par les enfants de la commune pour se rendre à l'école, ne dispose pas de cheminement piéton, ce qui rend la traversée dangereuse pour les piétons, d'autant que beaucoup de véhicules ne respectent pas le sens interdit.

Monsieur le Maire indique que le cheminement piéton est de la compétence de la Communauté Urbaine LHSM.

Le Conseil Municipal décide d'étudier le projet et de consulter la CU LHSM.

- Madame Karima JOSSELINE propose de réaliser un parc de jeux extérieur destiné aux plus petits à côté du City-Stade.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas étudier ce projet en l'état. Il est proposé à Madame Karima JOSSELINE de réaliser un sondage auprès des habitants situé dans le périmètre du City-Stade ainsi que des devis auprès d'entreprises spécialisées afin de débattre sur le projet.

- Monsieur le Maire évoque le projet de la revégétalisation de la Place Georges Rondeaux et de la Place de la mairie, étudié en amont.

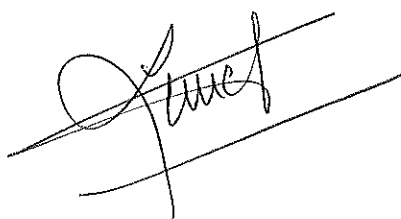
Le Conseil Municipal donne son accord pour la revégétalisation de la Place Georges Rondeaux, travaux réalisés par la CU LHSM sans coût pour la commune, mais ne souhaite pas poursuivre celle de la revégétalisation de la Place de la mairie qui supprimerait des places de stationnement.

#### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Sylvain LEMESLE indique que la personne jouant le rôle du Père Noël ces dernières années ne sera pas disponible pour le Noël 2024.
- Madame Valérie HEROUARD demande qu'un rappel sur les consignes de tonte soit fait auprès des habitants.

Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h31.

Le Maire,  
Pierre LEMETAIS



Le Secrétaire de séance,  
Sylvain LEMESLE

